

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

SEC(71) 1913 final

Bruxelles, le 27 mai 1971

1 copy only

LIBRARY

441.21 - text

4417.1

HUITIEME RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION
AU CONSEIL SUR LES ADAPTATIONS TECHNIQUES DES
REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES A LA SITUATION
DE LA COMMUNAUTE ELARGIE
POLITIQUE ENERGETIQUE

1944-1945

1946-1947

1948-1949

1950-1951

1952-1953

1954-1955

1956-1957

1958-1959

1960-1961

1962-1963

1964-1965

1966-1967

1968-1969

1970-1971

1972-1973

1974-1975

1976-1977

1978-1979

1980-1981

1982-1983

1984-1985

1986-1987

1988-1989

1990-1991

1992-1993

1994-1995

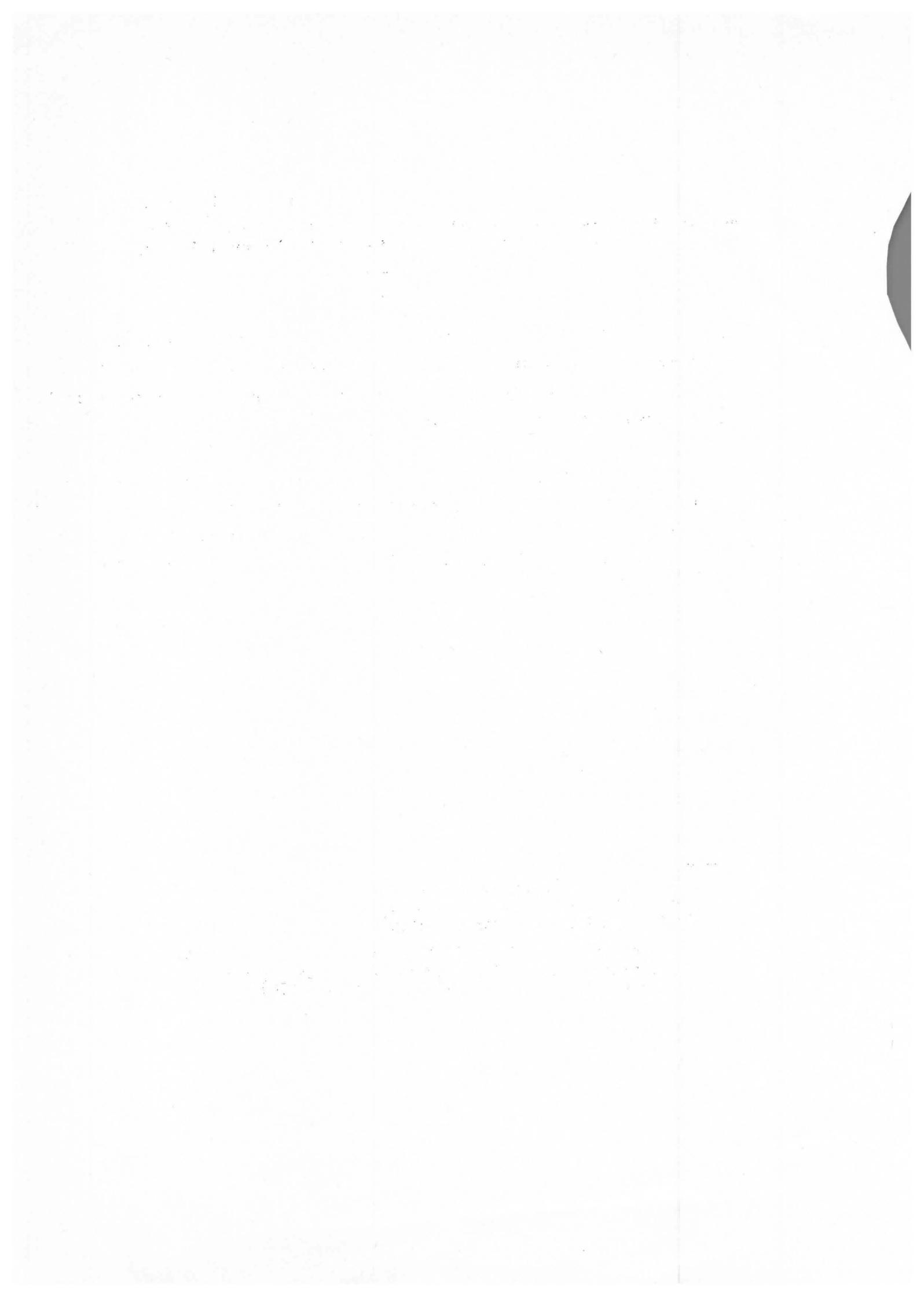
8e rapport intérimaire de la Commission
au Conseil sur les adaptations techniques des réglementations
communautaires à la situation de la Communauté élargie

1. La Commission soumet au Conseil le 8e rapport intérimaire concernant les adaptations techniques de certains règlements communautaires aux données d'une Communauté élargie. Ce rapport traite des actes juridiques en matière de politique énergétique.

2. L'analyse porte sur les actes juridiques en matière de politique énergétique qui étaient en vigueur au 1er janvier 1971. Le texte de ces actes est présenté aux annexes I et II. Les actes communautaires qui cesseront d'être applicables le 1er janvier 1973 ne sont pas annexés au présent document (1).

(1) Décision n° 70/1/CECA de la Commission du 19 décembre 1969 relative aux charbons à coke et cokes et ses modalités d'application (J.O. n° L 2/10 du 6 janvier 1970)

Décision n° 1461/70/CECA de la Commission du 16 juillet 1970 portant application de la décision n° 70/1/CECA relative aux charbons à coke et cokes. (J.O. n° L 162/24 du 24 juillet 1970)



LISTE DES ACTES COMMUNAUTAIRES
en matière de politique énergétique
ne nécessitant pas d'adaptations techniques

- Décision n° 3/71/CECA de la Commission, du 22 décembre 1970,
relative au régime communautaire des interventions des Etats
membres en faveur de l'industrie houillère

J.O. n° L 3/7 du 5 janvier 1971

- Directive 68/414/CEE du Conseil, du 20 décembre 1968, faisant
obligation aux Etats membres de la CEE de maintenir un niveau
minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers

J.O. n° L 308/14 du 23 décembre 1968

LISTE DES ACTES COMMUNAUTAIRES
en matière de politique énergétique
nécessitant des adaptations techniques

- Décision n° 68/416/CEE du Conseil, du 20 décembre 1968, concernant la conclusion et l'exécution des accords intergouvernementaux particuliers relatifs à l'obligation pour les Etats membres de maintenir un niveau minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers

J.O. n° L 308/19 du 23 décembre 1968

Dans l'article 1 § 1 de cette décision, il y a lieu d'ajouter après "la Commission" :

"Dans le cas des pays qui accèdent à la Communauté, la date d'entrée en vigueur de l'adhésion remplace la date de la notification".